



Route d'Ornans  
39110 SALINS LES BAINS  
Tél : 03.84.73.02.78  
[ce.0390042J@ac-besancon.fr](mailto:ce.0390042J@ac-besancon.fr)

## Section sportive

### BASKET-BALL



En vue de son recrutement pour l'année 2018-2019, la section sportive basket-ball du lycée organise des tests de sélection.

Tout élève candidat à l'admission dans la section (y compris les membres actuels) devra subir ces tests qui se dérouleront en 2 étapes.

1. Une première sélection se fera sur dossier (à demander auprès de l'établissement) à envoyer impérativement **avant le 30 mars 2018** accompagné d'une photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres)
2. Les élèves dont les dossiers auront été retenus seront convoqués le **mercredi 02 Mai 2018** :
  - **Le matin pour un entretien** avec la commission d'affectation en section sportive au Lycée V Considerant 39110 SALINS LES BAINS
  - **L'après-midi pour les épreuves physiques** au Gymnase de la Communauté de Communes située Avenue du G<sup>al</sup> de Gaulle 39110 SALINS LES BAINS

*Une convocation vous sera adressée*

#### Remarques :

- Les candidats à l'admission en section académique doivent obligatoirement être **licenciés en club**.
- La réussite aux tests d'admission est nécessaire, mais non suffisante : l'inscription dans la classe demandée est soumise **à la décision d'orientation** du chef d'établissement d'origine, à l'issue de la procédure normale d'orientation.
- Les candidats se présenteront en tenue de sport adaptée (baskets, survêtement, etc...).

***NB : En fonction du nombre de candidats, une commission sélectionnera les meilleurs dossiers pour passer les tests.***

- Une commission d'admission se réunira à l'issue pour établir la liste des élèves retenus, en fonction des places disponibles, et selon les critères suivants :
  1. Dossier scolaire (bulletins) + entretien
  2. Résultats des épreuves physiques

Les candidats seront informés de leur admission ou non dans notre Section Sportive Scolaire (SSS) par moi-même à l'issue des tests. Les candidats admis seront autorisés à intégrer la SSS dès la rentrée 2018, à condition qu'ils soient affectés par l'Inspection académique du Jura dans notre lycée (procédure Affelnet - Affectation des élèves par le net). Cette procédure Affelnet est gérée par votre collège d'origine. Merci de vous adresser à lui.

Le proviseur,

Didier Chapon

**Contact sportif** : Professeur d'EPS, coordonnateur de la section, Gaël COLLET : [gael.collet@ac-besancon.fr](mailto:gael.collet@ac-besancon.fr)